



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

**Comité permanent des ressources humaines, du
développement des compétences, du
développement social et de la condition des
personnes handicapées**

HUMA • NUMÉRO 020 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 4 octobre 2016

—
Président

M. Bryan May

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mardi 4 octobre 2016

• (0850)

[Traduction]

Le président (M. Bryan May (Cambridge, Lib.)): Bonjour à tous.

C'est un plaisir de revoir tout le monde aujourd'hui. J'ai bien hâte de commencer.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité avait adopté le lundi 13 juin 2016 une motion visant à entamer une étude sur les stratégies de réduction de la pauvreté.

Je suis absolument ravi de recevoir le ministre Duclos aujourd'hui.

Monsieur le ministre, bonjour.

L'hon. Jean-Yves Duclos (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social): Bonjour.

Le président: Je crois comprendre que vous avez une brève déclaration à faire. Mais avant de commencer, je tiens à présenter les autres témoins ici présents.

Du ministère de l'Emploi et du Développement social, nous recevons Louise Levonian et Jacques Paquette. Louise est sous-ministre et Jacques Paquette est sous-ministre adjoint principal, Direction générale des politiques stratégiques et de service. Nous recevons également aujourd'hui de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, M. Michel Tremblay, vice-président principal, Politiques, recherche et relations publiques, ainsi que Carla Staresina, vice-présidente, Logement abordable.

Je vous souhaite à tous la bienvenue.

Je tiens à rappeler à tous que cette séance est télévisée.

Monsieur Duclos, sans plus de cérémonie, je vous cède la parole.

L'hon. Jean-Yves Duclos: Monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie.

Je vous remercie de m'accorder le privilège et le plaisir d'être des vôtres ce matin. Je vous remercie également d'avoir présenté quelques-uns de nos principaux fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada et de la SCHL.

[Français]

Nous partageons une vision à la fois positive et ambitieuse pour le Canada. Nous croyons tous en un pays diversifié, prospère et inclusif, un pays où toutes et tous ont accès à de véritables et égales occasions de participer à notre société et à notre économie au meilleur de leurs capacités.

La première étape pour mettre en place un tel régime d'égalité et d'inclusion consiste à réduire la pauvreté.

[Traduction]

Je comprends que le comité a commencé son étude sur le problème de la pauvreté au Canada. Bien que cela soit une partie

importante de mon mandat et d'un grand intérêt personnel pour moi, il s'agit d'une question complexe que nul gouvernement, organisme ou individu ne devrait devoir combattre isolément. C'est en ayant cela à l'esprit que j'aimerais déposer un document de travail sur la pauvreté au Canada, intitulé *Vers une stratégie de réduction de la pauvreté*.

[Français]

Ce document a été élaboré afin d'entamer la discussion au sujet de la réduction de la pauvreté au Canada. Il comprend des points de vue et des questions qui pourraient vous être utiles, je le dis bien respectueusement, dans le cadre de vos travaux.

Commençons par le début. Environ un Canadien sur dix vit dans la pauvreté. Nous savons que ces Canadiens qui vivent dans la pauvreté sont moins susceptibles d'avoir accès à des aliments nutritifs, à un logement adéquat et à des conditions de travail sécuritaires. Ils ont une espérance de vie qui est moindre et des taux plus élevés de maladies chroniques, de certains cancers, de stress et de problèmes de santé mentale.

Nous avons la capacité d'aider à changer cette situation et nous y parviendrons en travaillant ensemble.

[Traduction]

C'est pourquoi nous comptons collaborer avec les organismes communautaires et sans but lucratif, les peuples autochtones, les universités, les entreprises et surtout avec les personnes qui ont vécu ou qui vivent dans la pauvreté.

Monsieur le président, dans le cadre de l'élaboration de notre stratégie, nous tiendrons compte des stratégies et des initiatives de lutte contre la pauvreté déjà mises en place dans les provinces — toutes sauf une — les territoires et les municipalités. Il sera important que notre stratégie canadienne de réduction de la pauvreté fasse fond sur le travail réalisé dans les provinces et les territoires et qu'elle s'harmonise avec ces efforts. Je tiens à souligner que nous allons également nous inspirer des nombreuses études parlementaires qui ont été produites au cours des dernières années. Cela montre encore une fois l'importance du travail que vous vous apprêtez à réaliser.

[Français]

Vous savez probablement que j'ai aussi annoncé, récemment, un nouveau projet intitulé « Combattons ensemble la pauvreté ». Vous ne serez pas surpris d'apprendre qu'un grand nombre d'initiatives novatrices et révolutionnaires pour lutter contre la pauvreté sont mises en œuvre dans diverses villes et municipalités du pays. Le projet « Combattons ensemble la pauvreté » comprend des études de cas dans six collectivités du Canada, études qui nous aideront à mieux comprendre la pauvreté et les mesures visant à la réduire en établissant un partenariat direct et inclusif avec des organismes communautaires qui jouent un rôle crucial dans l'exécution de programmes et dans la prestation de services pour soutenir nos gens et nos collectivités.

En même temps, ce projet nous permettra de nous renseigner directement auprès des personnes qui savent pertinemment ce que signifie « vivre dans la pauvreté ».

[Traduction]

Comme je l'ai dit plus tôt, monsieur le président, et comme vous le savez, la pauvreté est un enjeu social complexe. Ces causes sont multiples et il n'existe pas de solution universelle. Si nous voulons réussir à réduire efficacement la pauvreté au Canada, il nous faut recourir à une approche multidimensionnelle.

Le document de travail dont j'ai fait mention souligne une gamme d'éléments qui pourraient vous intéresser, éléments qui ont une incidence sur la pauvreté et sur lesquels la pauvreté influe aussi, comme le revenu, la participation sociale, la sécurité, le logement, l'emploi et la santé. Par exemple, de trop nombreux Canadiens n'ont toujours pas un revenu adéquat leur permettant de répondre à leurs besoins de base. On estime que trois millions de Canadiens vivent dans la pauvreté, soit environ 1,9 million de familles.

[Français]

Permettez-moi de souligner entre autres que la pauvreté n'est pas synonyme de chômage. En effet, plus de 700 000 Canadiens vivent présentement dans un ménage où le principal soutien économique de la famille est un travailleur pauvre. Ces Canadiens pauvres, qui travaillent, travaillent un nombre d'heures semblable à la moyenne, mais ils en tirent un revenu moindre et ils sont plus susceptibles d'avoir un nombre d'heures de travail imprévisible, ce qui rend particulièrement difficile la conciliation travail-famille.

De plus, le revenu est tellement intimement lié à d'autres aspects de la pauvreté qu'un changement de revenu peut marquer le début d'une spirale dommageable non seulement pour l'individu, mais aussi pour toute sa famille. Par exemple, une perte de revenu importante peut empêcher la famille et l'individu de maintenir une situation de logement stable. Or, sans logement stable, comme on le sait, il devient difficile de trouver et de conserver un emploi.

• (0855)

[Traduction]

Dans le cadre de nos discussions sur la réduction de la pauvreté, nous devons admettre qu'un logement abordable sûr et adéquat est essentiel pour assurer le bien-être de quiconque.

Notre objectif à cet égard est clair. Nous voulons que le gouvernement fédéral essaie à nouveau d'améliorer les conditions de logement de tous les Canadiens, y compris ceux qui habitent dans le Nord ou dans des collectivités autochtones. À cette fin, nous en sommes à élaborer une stratégie nationale sur le logement, ce qui constituera une première en 40 ans.

Cette stratégie jouira de la collaboration actuelle entre les divers ordres de gouvernement, les organismes autochtones et du secteur privé, les groupes sans but lucratif et les experts en logement. À cet égard, le budget de 2016 a permis de franchir un jalon, grâce à un réinvestissement historique de 2,3 milliards de dollars — le tout premier réinvestissement de la sorte en 20 ans — en argent neuf pour améliorer l'accès au logement abordable chez les Canadiens.

Le budget de 2016 prévoit également du financement additionnel considérable pour accroître le nombre d'unités de logement abordable pour les aînés ainsi que pour les résidents des collectivités du Nord. Ce financement servira également à appuyer la rénovation et la réhabilitation du parc de logement social actuel qui souvent se trouve dans un état délabré. On prévoit également de bâtir et de rénover les refuges pour victimes de violence familiale.

Nous prenons également des mesures pour veiller à ce que les ménages à faible revenu qui habitent dans des logements sociaux en coopératives ou sans but lucratif et visés par des accords opérationnels venant à expiration dans les deux prochaines années pourront continuer de vivre dans leurs unités dont le coût est basé sur le revenu. Jusqu'à 30 millions de dollars pourront être accordés pour renouveler les subventions de toutes les unités de logement social administrées par le gouvernement fédéral jusqu'à la fin du mois de mars 2018.

Le budget de 2016 comprend également deux initiatives importantes pour encourager la construction de logements locatifs abordables et pour lutter contre la pauvreté.

Dans le cadre de l'initiative de financement du logement de location, jusqu'à 2,5 milliards de dollars en prêts à faible coût seront attribués sur une période de cinq ans aux municipalités et aux promoteurs pour la toute première phase, soit la plus risquée, dans le développement d'unités de logement de location abordable.

Pas plus tard que la semaine dernière, soit vendredi, j'ai annoncé que plus de 200 millions de dollars allaient être accordés à la SCHL dans le cadre du fonds d'innovation pour le logement locatif abordable pour mettre à l'essai des approches novatrices en matière de financement, de partenariat et d'activités d'affaires en vue d'encourager la construction de près de 4 000 unités de logement locatif abordable.

[Français]

Le budget de 2016 a également annoncé un financement supplémentaire de près de 112 millions de dollars sur deux ans, le premier réinvestissement en 16 ans dans la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, qu'on appelle aussi la SPLI...

[Traduction]

Le président: Excusez-moi. Il semble que nous ayons un problème avec l'interprétation.

Je vous serais reconnaissant de retourner en arrière, disons d'environ deux phrases. Merci.

L'hon. Jean-Yves Duclos: Oui, c'est une belle histoire à raconter, alors je vais la répéter.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Le budget de 2016 a également annoncé un financement supplémentaire de près de 112 millions de dollars sur deux ans, le premier réinvestissement en 16 ans dans la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, qu'on appelle aussi la SPLI, afin de renforcer le travail des collectivités qui aident les Canadiens sans abri à trouver un logement stable.

Bref, le budget de 2016 a mis en place plusieurs mesures importantes en matière de logement pour deux raisons principales. La première est que nous savions que les besoins étaient pressants, la deuxième est que nous voulions signaler clairement le rétablissement du leadership du gouvernement canadien en appui aux besoins de logement de nos familles.

Parlant du budget de 2016, on ne peut évidemment passer sous silence la création de la nouvelle Allocation canadienne pour enfants, qui fera en sorte que neuf familles canadiennes sur dix reçoivent et recevront des prestations plus élevées que celles qu'elles recevaient auparavant. En moyenne, ces neuf familles canadiennes sur dix obtiendront dorénavant près de 200 \$ de plus par mois, montant non imposable. Cette nouvelle allocation mensuelle est plus équitable, plus simple et plus juste. Grâce à cette nouvelle allocation, environ 300 000 enfants sont en voie de sortir de la pauvreté avec 200 000 de leurs parents.

Le taux de pauvreté chez nos enfants et chez nos familles passera de 11,2 % à 6,7 %, ce qui est la plus importante chute dans l'histoire du pays, menant au plus bas taux de pauvreté de nos enfants dans toute l'histoire de notre nation.

De plus, nous travaillons activement avec nos partenaires afin de mieux connaître comment cette allocation peut le mieux possible appuyer les familles des Premières Nations qui vivent dans les réserves ainsi que dans le Nord. Nous cherchons également à éliminer tout obstacle qui pourrait empêcher nos familles autochtones d'avoir accès à l'Allocation canadienne pour enfants.

Par ailleurs, dans le budget de 2016, nous avons aussi bonifié le Supplément de revenu garanti pour les aînés vivant seuls. Cette mesure améliorera considérablement la sécurité financière de quelque 900 000 aînés de partout au pays et permettra à environ 13 000 d'entre eux de sortir de la pauvreté grâce à une augmentation de la prestation du Supplément de revenu garanti, qui pourra atteindre près de 1 000 \$.

Finalement, nous avons aussi conclu un accord avec les provinces en vue de bonifier le Régime de pensions du Canada pour remédier au fait que bon nombre de Canadiens sont à risque de ne pas épargner suffisamment pour leur retraite, s'exposant ainsi à un risque de pauvreté durant leurs vieux jours.

● (0900)

[Traduction]

Comme vous le savez, le RPC offre aux travailleurs des prestations à vie transférables et entièrement indexées, et ce, à un coût administratif faible.

Compte tenu de l'augmentation de l'espérance de vie, la bonification du RPC réduira le risque que les Canadiens épuisent leurs économies de leur vivant. De même, cela aidera à les protéger des ralentissements économiques et leur assurera un revenu constant et sûr lorsque les taux d'intérêt seront faibles.

D'un point de vue de la réduction de la pauvreté, la bonification du RPC est une bonne nouvelle puisqu'elle aidera les travailleurs à faible revenu, maintenant et à long terme. De plus, tandis que les travailleurs à faible revenu devront cotiser au RPC bonifié, ces cotisations accrues seront généralement plus que compensées par une augmentation de la Prestation fiscale pour le revenu de travail, qui permettra à presque 6 000 Canadiens de sortir immédiatement de la pauvreté. De plus, la bonification du régime permettra aux ménages à faible revenu de bénéficier d'une meilleure protection financière en cas d'invalidité ou de décès d'un salarié, grâce à une hausse des prestations d'invalidité ou de survivant.

Par conséquent, les travailleurs à faible revenu seront en meilleure position pendant leur vie active, grâce à la Prestation fiscale pour le revenu de travail. Ils seront aussi en meilleure position au moment de leur retraite, car le RPC bonifié leur fournira un revenu de retraite total plus élevé. Par exemple, si la bonification était complètement en place maintenant, le nombre de familles canadiennes à risque de ne pas épargner suffisamment pour la retraite serait réduit de 25 %, passant de 24 % à 18 %. Ainsi, 300 000 familles ne seraient plus à risque. Et pour celles qui seraient toujours à risque, l'ampleur de l'insuffisance d'épargne s'en trouverait réduite considérablement. Selon une analyse de Finances Canada, l'écart de revenu de retraite médian après impôt chuterait de plus 50 %, passant de 8 300 \$ à 3 700 \$.

Par conséquent, la bonification du régime aidera non seulement à assurer aux Canadiens de la classe moyenne une retraite plus sûre, mais elle contribuera aussi aux efforts déployés à l'heure actuelle et à l'avenir pour réduire la pauvreté.

[Français]

Toutes ces mesures, dont je viens de vous parler, reflètent notre détermination à réduire les inégalités sociales et à assurer la prospérité de tous les Canadiens. L'étude que votre comité réalisera à cet égard jouera un grand rôle afin de nous aider.

Monsieur le président, chers membres du comité, alors que nous continuons de travailler ensemble pour réduire la pauvreté au Canada, j'aimerais sincèrement obtenir votre point de vue sur certaines questions que nous avons inscrites à notre document de discussion.

Notamment, quelle est votre définition de la pauvreté? De quelle façon devrait-elle être mesurée? Y a-t-il un manque de données à combler pour faciliter notre compréhension de la pauvreté au Canada? Comment peut-on évaluer la réussite d'une stratégie de réduction de la pauvreté? Quels objectifs devrions-nous choisir pour mesurer nos progrès?

● (0905)

[Traduction]

Réduire la pauvreté exige une action concertée. Un économiste que j'ai appris à connaître dans ma vie précédente, Amartya Sen, qui est également lauréat du Prix Nobel en sciences économiques, a dit que la réussite d'une société peut être principalement évaluée en fonction de la capacité dont jouissent ses membres, et que la pauvreté n'est pas seulement un manque d'argent, mais également l'incapacité de réaliser son plein potentiel comme être humain.

C'est ainsi que nous mettrons en oeuvre notre vision collective et ambitieuse d'un pays diversifié, prospère et réellement inclusif, un pays où tous peuvent bénéficier de chances équitables et réelles de réussir.

[Français]

En terminant, j'ai bien hâte de profiter de votre précieuse contribution, la contribution de votre comité à l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté.

Je serai enchanté de répondre à toute question ou d'entendre tout commentaire à cet égard.

Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Nous sommes heureux d'avoir entendu votre déclaration liminaire. Je pense que celle-ci reflète vraiment une grande partie de ce dont notre comité a déjà discuté au sujet du déroulement de l'étude. Je suis heureux de présider le comité et d'aller de l'avant pour lancer cette étude.

Sans plus tarder, nous allons commencer la période de questions. Je pense que c'est le député Bob Zimmer qui prendra la parole le premier.

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Merci, monsieur le ministre, de comparaître devant nous aujourd'hui.

J'ai du respect pour vous à titre d'économiste et j'ai des questions pour vous au sujet des coûts, et particulièrement ceux entourant la taxe sur le carbone annoncée hier.

Je veux commencer par vous parler de monsieur et madame les Contribuables. Ils touchent environ 75 000 \$ par année, et leur salaire net s'élève à environ 40 000 \$ par année. Leur hypothèque leur coûte 2 000 \$ par mois, y compris les impôts fonciers; ils ont un versement automobile d'environ 500 \$, une facture d'électricité de 400 \$, une facture d'eau de 100 \$, une facture d'épicerie de 800 \$ et une facture de carburant de 200 \$. Ensuite, il ne reste plus rien.

Étant donné que vous êtes le ministre responsable de la stratégie de réduction de la pauvreté au Canada, y a-t-il eu une discussion avec le premier ministre au sujet d'une taxe sur le carbone? Il n'y a plus d'argent pour la payer. Je veux simplement connaître votre réponse à cette question, monsieur le ministre.

L'hon. Jean-Yves Duclos: Comme vous le savez, la stratégie du gouvernement touche trois domaines de développement. Je les appellerais le développement inclusif, le développement économique et le développement durable.

Ce que vous nous dites, ce matin, c'est que pour améliorer la société, nous devons travailler à ces trois aspects. La durabilité du développement est sans aucun doute un aspect majeur, pour lequel nous avons annoncé des mesures qui amélioreront les possibilités des Canadiens de la classe moyenne, tant pour s'assurer un niveau de vie sûr que pour contribuer à une société dans laquelle notre économie et nos entreprises pourront profiter du type d'investissement engendré par les défis et les occasions que nous offrent les changements climatiques.

Comme vous le savez...

M. Bob Zimmer: Je respecte vos idées, et votre compassion est évidente, à titre de ministre. Je comprends que vous souhaitez faire une différence ainsi que réduire la pauvreté au Canada.

Par contre, la réalité, c'est que la taxe sur le carbone pour les familles, seulement pour le mazout de chauffage, est problématique. En Nouvelle-Écosse, on estime que cela coûtera 612 \$ par année. Monsieur et madame les Contribuables sont déjà à la limite de leur capacité et n'ont plus d'argent pour quoi que ce soit d'autre. Cette taxe leur ajoute 600 \$ de plus, et cela, sans parler de 600 \$ de plus pour le carburant dans leurs véhicules. Vous parlez de 1 200 \$ de plus par ménage. Je veux simplement savoir comment monsieur et madame les Contribuables vont payer la facture.

L'hon. Jean-Yves Duclos: En raison du vaste mandat que nous avons, à titre de gouvernement et de société, dont vous faites partie, en vue d'améliorer le sort de nos familles de la classe moyenne, ainsi que de ceux qui aimeraient faire partie de la classe moyenne et qui travaillent fort pour y arriver, nous agissons très rapidement en vue de bâtir une société plus inclusive grâce à la baisse d'impôt pour la

classe moyenne, dont 9 millions de Canadiens profitent depuis janvier.

La Prestation canadienne pour enfants, pour cette famille en particulier, pourrait équivaloir à un montant supplémentaire non imposable de 200 \$ par mois. Une famille avec ce niveau de revenu et deux enfants a des factures d'épicerie salées. Elle aura probablement un montant d'environ 700 \$ par mois, non imposable, en raison de la façon dont nous avons restructuré nos transferts aux familles. Si cette personne prend sa retraite dans quelques années, elle profitera d'une augmentation du Supplément de revenu garanti pouvant atteindre 1 000 \$, si elle vit seule et fait partie des aînés les plus vulnérables. Si elle a 65 ou 66 ans, elle ne tombera pas sous le seuil de la pauvreté, parce que nous avons ramené l'âge d'admissibilité à 65 ans. Ces mesures démontrent à quel point nous avons à coeur d'augmenter l'inclusivité de notre société afin qu'elle compte moins de pauvreté tout en agissant sur d'autres fronts en même temps.

Le front économique est clair. Nous devons favoriser une économie plus durable, une économie qui sera mieux en mesure de profiter des possibilités créées par les changements climatiques. Nous voulons être les premiers au monde à créer ces emplois partout. Nous voulons offrir les revenus et les emplois à la classe moyenne que nous souhaitons tous constater.

• (0910)

M. Bob Zimmer: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le ministre, nous avons vu le gouvernement déposer un budget comportant un déficit de 30 milliards de dollars. Monsieur et madame les Contribuables devront finir par payer la facture, et cette facture ne demeurera pas stable. Elle va augmenter. Les impôts vont augmenter. Nous savons tous qu'ils augmentent. Les charges fiscales augmentent de façon dramatique.

À titre d'économiste, je comprends les clichés, et ce que vous avez l'intention de faire a l'air excellent. Cela dit, au bout du compte, les Canadiens devront payer la facture, et c'est ce qui m'inquiète. C'est ce qui inquiète les conservateurs. Notre compassion vient du fait qu'à un moment donné, monsieur et madame les Contribuables devront payer la facture pour tous ces plans. À titre d'économiste, je veux savoir s'il y a eu une discussion sérieuse sur les incidences d'une taxe sur le carbone pour les contribuables canadiens. Vous en avez parlé de façon générale, mais les effets à long terme sont expliqués au moyen de clichés. Cette question n'a pas fait l'objet d'une réponse substantielle. C'est ce qui me préoccupe immensément.

L'hon. Jean-Yves Duclos: Ce ne sont pas des clichés. Ces initiatives changeront réellement la vie des familles. L'ACE, la baisse d'impôt pour la classe moyenne, l'augmentation du SRG et l'âge de l'admissibilité qui est revenu à 65 ans afin d'empêcher les aînés de tomber sous le seuil de la pauvreté — ce sont tous des changements positifs. Ce ne sont pas des clichés. Ce sont des changements réels dans la vie de nos familles. Nous pensons à l'avenir de notre économie, de notre société et de notre planète. Ce sont des politiques concrètes visant à apporter des changements réels dans la vie des familles.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Passons maintenant à Filomena Tassi.

Mme Filomena Tassi (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Merci, monsieur le ministre, d'être parmi nous aujourd'hui, et merci aux fonctionnaires du ministère.

Merci pour l'excellent travail accompli jusqu'à présent et pour les nombreuses initiatives que vous avez entreprises. Dans ma circonscription, mes électeurs me parlent de ce que vous avez fait pour aider les familles de la classe moyenne. Vous en avez donné quelques exemples ce matin. Merci pour votre excellent travail à ce jour.

Je suis d'Hamilton et je suis fière de ma ville pour plusieurs raisons. S'agissant de l'étude dont nous sommes saisis aujourd'hui, j'aimerais souligner la passion, l'engagement et le dévouement de nombreux intervenants dans ma collectivité pour atténuer les effets de la pauvreté et aider les plus pauvres. J'ai rencontré quelques groupes, dont plus récemment la table ronde sur la réduction de la pauvreté de la ville d'Hamilton, et j'ai été impressionnée par leur niveau d'expérience, d'engagement et de dévouement. Nous avons d'excellentes ressources dans nos collectivités. Comment le gouvernement entend-il consulter ces intervenants dans l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté? Il existe d'excellentes ressources dans nos collectivités, et je ne voudrais pas qu'on les oublie.

L'hon. Jean-Yves Duclos: Au cours des derniers mois, j'ai eu l'énorme privilège de rencontrer des intervenants et des groupes comme ceux dont vous parlez; nous avons de la chance d'en compter autant au Canada. Les municipalités, les collectivités, les organisations à but non lucratif et le secteur privé: tous appuient le dynamisme et la vision de ce gouvernement en matière de développement social inclusif. Voilà un des grands privilèges que j'ai eus au cours des derniers mois. Je sais que nous tous ici sommes régulièrement témoins de la préparation de nos collectivités et de leur capacité d'appuyer les travaux que nous réaliserons ici à cette table au cours des prochaines semaines. Nous devons tous atteler à la tâche tout en prenant les bonnes mesures et en faisant preuve de la bonne attitude pour réduire la pauvreté.

Nous savons aussi que même si nous comptons mettre sur pied pour la première fois à l'échelon fédéral une stratégie de réduction de la pauvreté, il existe d'autres stratégies de réduction de la pauvreté ailleurs au Canada aux échelons provincial, territorial et municipal. Nous voulons respecter tant le contenu que les résultats de ces stratégies afin d'éviter les chevauchements. De manière cohérente et respectueuse, nous nous inspirons de ce qui existe déjà et faisons preuve, comme vous le dites, du niveau élevé d'énergie, d'expertise et d'expérience que nous voyons partout au Canada dans ce dossier.

● (0915)

Mme Filomena Tassi: Quand j'ai fait du porte-à-porte, beaucoup de gens, en particulier des personnes âgées, m'ont confié qu'il leur était difficile de rester dans leur maison en raison des coûts. Nous savons qu'elles s'en tirent mieux en restant chez elles. Elles sont plus heureuses et plus en santé, sans compter les autres répercussions.

Vous avez parlé de quelques initiatives, mais aimeriez-vous nous parler d'autres mesures prises par le gouvernement pour rendre le logement plus abordable pour les Canadiens à plus faible revenu?

L'hon. Jean-Yves Duclos: Très bien.

Je répète que, en partie avec votre appui, nous élaborons une stratégie nationale sur le logement. Tous les députés, les intervenants et les Canadiens sont invités à y contribuer. Comme je l'ai dit, cette stratégie revêt une grande importance et constitue une première en 40 ans. Sa raison d'être est très simple et vise à montrer à Ottawa comment le gouvernement fédéral peut à nouveau aider à répondre aux besoins des familles en matière de logement.

Le gouvernement a été relativement absent au cours des dernières années. Mon commentaire ne se veut pas partisan, car cette lacune

remonte à un certain temps déjà. Nous voulons désormais savoir comment reprendre là où nous avons laissé le dossier. Pour ce faire, nous devons donc amorcer de nouvelles discussions avec les intervenants, les collectivités et les autres ordres de gouvernement.

Notre pays est prêt à aller de l'avant, dans ce domaine en particulier. On m'a clairement signalé que les gens avaient attendu patiemment et qu'ils sont maintenant prêts à travailler en partenariat avec le gouvernement fédéral pour les Canadiens de tous les milieux, dont les Canadiens à faible revenu. Le logement concerne autant l'itinérance, qui est la pire situation dans laquelle les Canadiens peuvent se trouver, que les refuges et les maisons de transition, qui répondent notamment aux besoins des victimes de violence familiale. Je pense aussi aux conditions très difficiles dans lesquelles vivent les peuples autochtones en matière de logement social, que les gouvernements négligent depuis un certain nombre d'années. Comme nous l'avons fait hier, nous devons aussi chercher à régler les problèmes liés aux prix élevés des maisons qui menacent la viabilité de certains marchés.

Mme Filomena Tassi: Je sais que vous n'aurez pas assez de 10 ou 15 secondes pour répondre, mais quel rôle jouerait un régime national de garde d'enfants? Un certain nombre de mes électeurs ont soulevé la question. Pourriez-vous faire un commentaire bref à ce sujet?

L'hon. Jean-Yves Duclos: Le travail avance vraiment bien. En février dernier, à Edmonton, nous avons tenu notre premier forum des services sociaux en 10 ans pour que le gouvernement fédéral participe à nouveau à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants. Ce travail s'effectue en collaboration très étroite avec les provinces et territoires, ainsi que dans le plus grand respect. Comme vous le savez, ils ont tous des circonstances et des ambitions diverses à cet égard.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Nous passons à Mme Sansoucy.

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Merci, monsieur le président.

D'abord, je vous remercie, monsieur le ministre, de vous être adressé à nous ainsi que de la façon dont vous l'avez fait ce matin.

Je suis une éternelle optimiste et c'est dans cet état d'esprit que, dans le cadre de cette étude, je joins ce comité avec beaucoup de conviction. Je reconnais la sincérité et la motivation qui vous animent et qui influencent sûrement tous ceux avec qui vous travaillez pour en arriver à des résultats.

Comme vous l'avez souligné, il faut regarder ce qui s'est déjà fait par le passé. On sait que la Chambre des communes a adopté unanimement, en 2000 si je me souviens bien, une résolution visant à éliminer la pauvreté des enfants. Or, on le sait bien, 16 ans plus tard, des enfants vivent encore dans la pauvreté.

Il faut donc s'inspirer de ce qui s'est déjà fait. Vous l'avez souligné dans votre présentation, il y a cinq ans, un comité comme le nôtre a mené une étude sur la pauvreté et a accouché d'une série de recommandations. Dans son rapport, ce comité mentionnait qu'il faudrait réviser, cinq ans plus tard, ce qui aurait été fait. Il m'apparaît clair que notre comité doit s'appuyer sur ce travail de réflexion déjà entamé.

Vous avez terminé votre présentation en invitant tous les citoyens et toutes les citoyennes à participer à votre réflexion. Il y a quelques mois, j'ai choisi de contribuer à cette réflexion en déposant en première lecture, le 26 février dernier, le projet de loi C-245, concernant l'élaboration d'une stratégie nationale sur la réduction de la pauvreté au Canada. Ce projet de loi s'appuie sur une dizaine d'années de réflexion. Je suis la troisième députée à déposer un projet de loi visant à lutter contre la pauvreté, mes collègues les députés Martin et Crowder ayant déjà déposé des projets de loi semblables. Nous avons fait des consultations partout au pays. Depuis une dizaine d'années, tous les groupes contre la pauvreté réfléchissent donc, et ce projet de loi se veut le fruit de cette réflexion. J'ai déjà l'appui des principales organisations, et à l'heure actuelle 3 000 organisations des quatre coins du pays se penchent sur ce projet de loi.

J'espère donc que le projet de loi C-245 sera adopté à l'étape de la deuxième lecture le 31 octobre prochain. En effet, je serais heureuse que ce comité puisse au moins se pencher sur la validité de cette façon d'envisager une stratégie de réduction de la pauvreté.

J'aimerais donc savoir si je vais pouvoir compter sur votre appui et celui de votre gouvernement le 31 octobre prochain lorsque mon projet de loi sera étudié en deuxième lecture?

• (0920)

L'hon. Jean-Yves Duclos: Merci, madame Sansoucy. Je tiens d'abord à vous remercier de tous les efforts que vous faites. Vous avez parlé de sincérité et de volonté, et je crois que ces deux mots vous vont très bien. Au cours des années, même avant votre entrée en politique, vous avez travaillé très fort à plusieurs égards pour rendre notre société plus inclusive, plus respectueuse et plus à l'écoute des besoins des familles canadiennes de la classe moyenne et de toutes celles qui aimeraient bien en faire partie.

Vous avez déjà fait un très bon travail que je vous encourage à poursuivre, et je sais que vous avez déposé un projet de loi qui s'inscrit bien dans le cadre de la discussion que nous aurons au cours des prochaines semaines ainsi que dans le mandat qui m'a été personnellement confié en tant que ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social. Encore une fois, je vous suis reconnaissant de ces efforts parallèles que vous avez faits même avant que nous ayons mis en marche le processus officiel.

Je sais que ces efforts mèneront à des contributions substantielles au travail qu'on m'a confié. J'ai bien hâte de vous dire, un peu plus tard, de quelle manière nous pourrions travailler ensemble pour que nos énergies se complètent et se renforcent mutuellement.

Aujourd'hui, je veux surtout vous féliciter et vous remercier à nouveau de tout ce que vous faites. J'espère, que vous continuerez de le faire.

Mme Brigitte Sansoucy: Je considère donc votre réponse comme un « peut-être » et je garde espoir.

Beaucoup de stratégies peuvent être adoptées en parallèle afin de réduire la pauvreté. Par contre, je suis heureuse que vous parliez, dans votre discours, de « la » stratégie. En effet, je crois qu'elle devra être ce que j'appelle une « stratégie parapluie », qui équivaut à ce que fait le gouvernement du Québec dans le cadre de la Stratégie de développement durable: chaque fois qu'un des ministères pose un geste, il doit se demander si ce geste contribue ou non au développement durable.

Vous dites qu'il faut se doter d'indicateurs, mais il faut aussi se doter de mécanismes pour évaluer tous nos gestes. Il faut aussi qu'une stratégie globale permette, chaque fois que le gouvernement ou un de ses ministères pose un geste, de vérifier si ce geste

contribue ou non à réduire la pauvreté. C'est ce que propose mon projet de loi. Il nous faut un mécanisme qui, annuellement, nous permette de rapporter à la Chambre des communes comment, au cours de l'année précédente, nous avons contribué à réduire la pauvreté.

Sans de tels mécanismes, on ne pourra pas savoir dans quelques années que le comité de 2015-2016, par exemple, grâce à ses recommandations, a permis d'obtenir une réduction de la pauvreté. Cela permettrait également de vérifier si votre ministère a répondu à son mandat.

Croyez-vous, comme moi, qu'il ne suffit pas de pouvoir se dire que deux stratégies ont permis de réduire la pauvreté et de s'en réjouir, mais qu'il faut plutôt, globalement, faire en sorte que l'ensemble de nos stratégies permette de réduire la pauvreté?

• (0925)

L'hon. Jean-Yves Duclos: C'est une très bonne question. Comme vous le savez, d'ailleurs...

[Traduction]

Le président: Je suis désolé de vous interrompre. Soyez très bref, car le temps est écoulé pour cette question.

[Français]

L'hon. Jean-Yves Duclos: C'est l'une des questions importantes qui figurent dans le document que je vous ai remis ce matin, et c'est justement une invitation à contribuer au débat sur la nature des indicateurs et des objectifs et sur la manière dont nous allons nous assurer que ces objectifs sont vraiment atteints dans le cadre de nos travaux et de nos politiques publiques. Au cours des prochains mois, vos commentaires et ceux de tous les Canadiens vont être importants, dans le cadre de la construction de cette stratégie de réduction de la pauvreté.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur le ministre.

[Français]

Monsieur Robillard, vous avez la parole.

M. Yves Robillard (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Bonjour, monsieur le ministre, je vous souhaite la bienvenue parmi nous.

La pauvreté vécue par nombre d'ainés au pays est un problème auquel nous pouvons et devons trouver une solution. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire comment vous comptez aider nos aînés à éviter la pauvreté avant même de devoir s'en sortir? Quelles solutions préventives offrez-vous?

L'hon. Jean-Yves Duclos: Merci, monsieur Robillard.

Comme j'essayais de le dire un peu plus tôt, ce programme d'appui à ceux qui vivent dans la pauvreté s'inscrit dans un programme plus large du gouvernement canadien qui porte sur les trois *d*: développement économique, développement durable et développement inclusif. Le développement inclusif, un élément clé de ce programme, l'est pour tous, en particulier pour les aînés qui ont des conditions de vie qui varient beaucoup. Il est important de reconnaître que les conditions de vie des aînés diffèrent, que ce soit en ce qui concerne la santé, la sécurité économique ou la famille, et cette diversité nous oblige à faire preuve d'une grande sensibilité sociale et scientifique.

Par exemple, nous avons ramené à 65 ans l'âge d'admissibilité à la pension de la Sécurité de la vieillesse. Cela ne veut pas dire que tous doivent prendre leur retraite à 65 ans, ce n'est pas un âge fixé pour la retraite. L'âge de la retraite est une décision individuelle qui est prise en fonction des capacités de la personne à travailler et de conditions qui sont souvent externes à ces capacités: les conditions de travail, les conditions de santé et les conditions familiales de chacun des aînés. Le fait de rétablir l'âge de la pension à 65 ans démontre une sensibilité sociale qui évite aux aînés de 65 et de 66 ans de vivre dans une société où le taux de pauvreté de ce groupe d'âge passerait de 6 % à 17 %; où les aînés les 20 % les plus vulnérables perdraient 35 % de leur revenu; où 40 % du fardeau de la réforme de l'ancien gouvernement serait tombé sur les 20 % les plus faibles et les plus pauvres de nos aînés; où les femmes de la classe moyenne de ce groupe d'âge auraient perdu 34 % de leur revenu, et les hommes, seulement 11 %. Cent mille aînés seraient tombés en situation de pauvreté. C'est donc une sensibilité sociale importante dans le contexte de l'hétérogénéité des aînés.

Un des éléments qui rendent les aînés hétérogènes est leur sécurité du revenu. Ainsi, avec le temps, la réforme du Régime de pensions du Canada va beaucoup aider à renforcer cette sécurité. Pour ceux et celles qui sont parmi les plus vulnérables, l'augmentation du Supplément de revenu garanti va aussi jouer un rôle important. Cela va notamment sortir 13 000 aînés de la pauvreté.

Finalement, il y a aussi l'investissement dans le logement. Les conditions de logement de nos aînés sont cruciales pour assurer leur bien-être et, dans le cadre de nos investissements considérables en logement, nous avons clairement indiqué qu'une partie importante de cet argent devrait profiter à nos aînés.

M. Yves Robillard: Merci, monsieur le ministre.

Pourriez-vous en dire davantage sur ce que signifie votre tâche de développer un nouvel indice des prix pour les aînés qui servirait à indexer les prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti? Quels sont les tenants et aboutissants de cette démarche?

• (0930)

L'hon. Jean-Yves Duclos: Le message principal est de travailler pour une meilleure sécurité du revenu des aînés, une sécurité physique et une sécurité face aux défis de santé qui viennent naturellement avec le vieillissement. La sécurité du revenu est donc importante. Dans le cadre de la garantie de sécurité du revenu, il y a l'insécurité des aînés quant au coût de la vie. Pour les aînés, les revenus sont souvent stables et les capacités à augmenter leurs revenus sont faibles, surtout dans un contexte de faibles taux d'intérêt.

Ainsi, l'insécurité majeure vient de l'augmentation du coût de la vie, qui est parfois plus importante pour les aînés que pour le reste de la population. Nous nous sommes engagés lors de la campagne électorale, et nous allons le faire, à mettre au point un indice des prix pour les aînés qui les protégera du risque que le coût de la vie augmentent plus rapidement pour eux que pour le reste de la population comme tenu que, je le répète, les revenus des aînés sont plutôt stables pendant leur retraite.

[Traduction]

Le président: Vous avez environ une minute et demie.

M. Yves Robillard: Je vais partager mon temps avec mon collègue.

M. Wayne Long (Saint John—Rothesay, Lib.): Il me faudrait plus qu'une minute et demie.

Je vous souhaite tout d'abord la bienvenue, monsieur le ministre. Je suis ravi de vous compter parmi nous et je vous félicite personnellement ainsi que votre ministère, en particulier Dan, Josée, Mathieu, Ariel et Terry, de l'excellent travail que vous réalisez pour aider les Canadiens dans le besoin.

Nous avons parlé à notre dernière séance de comité des nombreuses études sur la pauvreté qui ont été réalisées au Canada. Nous pouvons toujours consulter ces études qui s'accumulent sur les tablettes, mais je trouve frustrant de constater le manque d'innovation en matière de réduction de la pauvreté.

Malgré ce que les députés d'en face peuvent dire sur le carbone, les gaz à effet de serre et ce genre de choses, nous voyons bien que de grands progrès ont été accomplis sur le plan de l'environnement comparativement à la pauvreté. Le domaine de l'environnement a connu beaucoup d'innovations, mais on peine à en faire autant pour réduire la pauvreté.

Selon vous, à quel point l'innovation est-elle importante pour réduire la pauvreté et comment le gouvernement pourrait aider les groupes et les organisations qui innovent en la matière?

Merci.

Le président: Je crains que le député ne vous ait pas laissé beaucoup de temps pour répondre, monsieur le ministre.

L'hon. Jean-Yves Duclos: Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Moins de 20 secondes. Allez-y.

L'hon. Jean-Yves Duclos: Très bien, cela devrait aller.

Nous pouvons innover sur trois niveaux.

Tout d'abord, il y a la possibilité d'aller au coeur des collectivités, comme nous le faisons avec le projet *Combattons ensemble* la pauvreté, qui permet de comprendre pleinement la profondeur incroyable des interventions et des attitudes du milieu en ce qui a trait à la réduction de la pauvreté. Il est vraiment réconfortant de constater le dévouement dans de si nombreuses collectivités et familles à rendre la société et le milieu plus inclusifs. Il s'agit d'une première étape. La deuxième étape, qui suit la réalisation de la première, vise à faire fond ensemble sur la stratégie de réduction de la pauvreté qui, idéalement, sera un document important et, par conséquent, peut-être même plus important que les documents dont je vous ai parlé précédemment.

Ces deux niveaux d'innovation supplémentaires seront suivis d'un partenariat en matière d'intervention avec tous les groupes et les particuliers qui sont intéressés à collaborer avec nous et à agir autrement en essayant de mieux relier les différentes dimensions de notre vie familiale, à savoir le logement, la garde d'enfants, la formation, la participation au marché du travail, les transports en commun et l'infrastructure verte.

M. Wayne Long: Peut-être que j'aurai la chance de poursuivre dans la même veine au cours de la prochaine série de questions.

Le président: C'est maintenant le tour de M. Ruimy. Peut-être qu'il partagera son temps avec vous, si vous avez de la chance.

M. Dan Ruimy (Pitt Meadows—Maple Ridge, Lib.): Je vous remercie chaleureusement.

Monsieur le ministre, je vous remercie sincèrement de votre présence. Il s'agit d'une étude très importante pour nous ainsi que pour le reste du pays.

Dans ma circonscription de Pitt Meadows—Maple Ridge, et dans les collectivités du Canada, nous constatons qu'il y a des organisations sans but lucratif et des organismes privés qui jouent un rôle impératif dans la réduction de la pauvreté. Ces organisations ont souvent comblé un vide laissé par les gouvernements par le passé, soit parce qu'ils étaient incapables d'agir, soit parce qu'ils n'en avaient pas la volonté.

Vous avez fait mention dans votre déclaration d'ouverture d'interventions que vous pouvez réaliser, mais j'aimerais en savoir davantage sur la façon dont vous avez l'intention de collaborer avec certaines organisations sans but lucratif. Comment entendez-vous appuyer ces organisations dans la lutte contre la pauvreté?

● (0935)

L'hon. Jean-Yves Duclos: Nous nous attendons à ce que vous nous indiquiez comment nous y prendre. Nous allons le faire parce que nous savons qu'il s'agit de la meilleure façon dont le gouvernement peut s'y prendre pour réduire la pauvreté, étant donné que nos ressources seront toujours limitées et que les besoins et les attentes de nos citoyens seront toujours très élevés. Pour que ces ressources soient utilisées de la façon la plus efficace et inclusive possible, nous savons qu'il faut travailler avec les collectivités, le secteur sans but lucratif, le secteur social ainsi que l'économie sociale. Je compte sur vous pour nous orienter dans le cadre de cette démarche.

Nous allons tenir compte de toutes sortes d'avis. J'ai fait allusion plus tôt au travail des autres députés qui ont appuyé ce type d'initiative auparavant. Ainsi, nous savons bien sûr que d'autres sources d'engagement seront également fondamentales, mais vos points de vue et votre rétroaction seront essentiels pour étayer nos efforts.

M. Dan Ruimy: Vous avez parlé de certains fonds destinés aux initiatives en matière de logement. Pouvez-vous nous en dire davantage sur la façon dont ces fonds seront répartis? Prenez une organisation sans but lucratif: comment s'y prendrait-elle pour avoir accès à ces fonds?

L'hon. Jean-Yves Duclos: C'est une excellente question. Voilà l'objet de mon annonce de vendredi. Qu'il s'agisse du secteur sans but lucratif, du secteur privé ou des municipalités, tous sont invités à joindre leurs forces pour utiliser ce fonds d'innovation. Je répète que nous allons appuyer plus fortement les initiatives novatrices en fait de partenariats et de mobilisation des ressources et des énergies à l'échelle des collectivités sous l'angle de la coopération et de l'autorenforcement, ainsi que les projets qui créeront des synergies dans nos milieux de vie. Prenons, à titre d'exemple, les aînés: comment pouvons-nous bâtir pour eux des logements qui soient novateurs et qui tiennent compte de la diversité de leurs besoins et de leurs circonstances afin de répondre le mieux possible à leurs besoins en matière de participation sociale, de sécurité physique et de santé mentale et physique dans le cadre de nos investissements visant le logement?

M. Dan Ruimy: Ici, autour de la table, nous savons que l'itinérance est un problème complexe qui découle de différentes conditions sociales et expériences, comme des problèmes de santé mentale et de dépendance. Par le passé, des approches pour réduire l'itinérance et la pauvreté n'ont pas vraiment tenu compte de l'importance de ces facteurs sociaux. Pourriez-vous nous parler de votre intention et de l'approche novatrice que vous entendez adopter, qui tiendra compte des causes profondes de la pauvreté?

L'hon. Jean-Yves Duclos: C'est exact. Comme nous le savons, l'itinérance est causée par deux grands facteurs. Premier facteur, la

santé mentale, deuxième facteur, les dépendances qui affligent certains groupes plus que d'autres. Et nous les connaissons. Nous connaissons aussi les moyens de nous assurer que nous utilisons les ressources de manière efficace; on trouve souvent les réponses au niveau de la collectivité.

Les collectivités ne sont pas toutes identiques, elles varient en fonction de leurs besoins et de leurs circonstances. Leur capacité d'aborder les problèmes d'itinérance varie aussi. Nous savons que les décisions prises par les collectivités sont importantes, mais le gouvernement fédéral doit être présent en offrant du soutien aux moyens de ressources et d'orientation.

Dans le dernier budget, nous avons annoncé les premiers investissements dans la stratégie de partenariat pour contrer l'itinérance depuis 1999, une hausse de 50 %. Une partie de cette augmentation annoncée la semaine dernière vise à appuyer des techniques et attitudes novatrices pour répondre aux difficultés liées à l'itinérance. C'est une question semblable au logement. Nous voulons encourager les partenariats et les synergies, tant pour prévenir que pour guérir, et aussi pour éviter l'itinérance et pour éviter que des gens retombent dans des situations d'itinérance.

M. Dan Ruimy: Il me reste un peu moins d'une minute.

Nous savons que tous les ordres de gouvernement participent. Pouvez-vous nous dire comment vous avez l'intention de travailler avec tous nos partenaires, parce que les municipalités, les provinces et le fédéral doivent commencer à travailler ensemble, n'est-ce pas? Pourriez-vous nous en dire un peu plus, s'il vous plaît?

L'hon. Jean-Yves Duclos: Au sujet de l'itinérance?

M. Dan Ruimy: Oui, au sujet de l'itinérance et de la réduction de la pauvreté.

L'hon. Jean-Yves Duclos: En ce qui concerne l'itinérance, nous sommes bien partis. La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance existe. Il faudra qu'elle évolue. Nous avons des mécanismes de collaboration avec les provinces, les territoires, les municipalités ainsi que les collectivités; ceux-ci peuvent servir à acheminer les ressources supplémentaires de façon rapide et efficace.

En ce qui concerne la stratégie de réduction de la pauvreté, nous devons nous préparer. Encore une fois, je vous répète l'importance de votre travail. Nous comptons réellement sur vous pour que vous nous aidiez, au gouvernement fédéral, à être mieux en mesure de collaborer de façon inclusive et efficace avec les autres ordres de gouvernement ainsi que les secteurs privé et social. Ces secteurs ont leur rôle à jouer, et ils le savent; ils sont capables de jouer ce rôle ainsi que de le conserver à long terme, et ils sont prêts à le faire. Dans le cas de la stratégie de réduction de la pauvreté, le long terme, c'est la clé. Comme la députée Sansoucy l'a dit plus tôt, au cours des années, le travail de préparation a été achevé. Nous sommes maintenant prêts à tabler sur ces travaux de préparation afin d'établir des priorités à long terme et, ainsi, permettre au gouvernement canadien d'être un joueur important et utile dans cette initiative.

● (0940)

Le président: Passons maintenant au député Warawa.

Bon retour.

M. Mark Warawa (Langley—Aldergrove, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à vous, monsieur le ministre, d'être ici. Je tiens à féliciter ceux qui le méritent. Je vous ai envoyé une lettre au sujet de Nouveaux Horizons ainsi que des enjeux touchant les aînés et, quelques jours plus tard, j'ai reçu une réponse de votre part. Vous êtes le ministre qui répond le plus rapidement, et de loin. J'ai envoyé des lettres en novembre dernier à certains ministres, et je n'ai toujours pas reçu de réponse, de sorte que j'ai été très heureux de recevoir une réponse en trois jours.

Monsieur le ministre, à titre de porte-parole pour les aînés, j'ai souvent eu l'occasion de rencontrer des Canadiens de partout au pays pour discuter des différents enjeux touchant les aînés. La pauvreté chez les aînés ainsi que les abus envers les aînés sont des enjeux très importants, mais la première question soulevée par les groupes d'aînés est la nécessité de créer un poste de ministre des aînés ainsi qu'une stratégie nationale pour les aînés. Une vague grise déferlera bientôt sur le Canada. Nous le savons, et Statistique Canada nous a dit que cela s'en venait. En fait, nous le voyons aujourd'hui avec les baby-boomers. Je fais partie de ce groupe. J'ai 66 ans. Cette vague grise déferlera bientôt, et compte tenu des besoins uniques des aînés canadiens, nous devons y faire face.

En rétrospective, nous aurions probablement dû élaborer une stratégie nationale des aînés il y a 15 ans, ou même 10 ans lorsque nous étions au gouvernement.

Monsieur le ministre, j'implore le gouvernement d'élaborer une stratégie nationale pour les aînés, parce que sans cela, et si nous ne travaillons pas avec tous les ordres de gouvernement pour établir une stratégie adéquate, notre pays fera face à d'importants problèmes. S'il vous plaît, faites-en une priorité. Le Dr Avery, de l'Association médicale canadienne, le dit également à qui veut bien l'entendre. C'est une priorité majeure.

En ce qui concerne la pauvreté, certains aînés canadiens sont très bien nantis, mais il y en a également qui vivent sous le seuil de la pauvreté. La Bibliothèque du Parlement nous a tous fourni un document qui indique qu'il y a eu une diminution significative de la pauvreté chez les aînés au cours des dernières décennies. Le taux est passé de 29 % à 3,9 % des aînés canadiens en 2014. Il y a eu une baisse significative, et on a vu d'excellentes réussites, pas seulement de la part de l'ancien gouvernement conservateur, mais également des gouvernements libéraux précédents. Il y a eu de belles réussites.

Le document de discussion de la Bibliothèque du Parlement minimise l'importance de ces réussites en indiquant que nous n'avons vu que « certaines » réussites. Eh bien, il y a eu des réussites significatives, pas simplement « certaines » réussites. Le document de discussion se concentre sur les aînés célibataires. Les statistiques indiquent que 30 % des aînés pauvres sont en couple, et 70 % des aînés pauvres sont célibataires. Le gouvernement ne se concentre que sur les aînés célibataires et, pourtant, ces dernières années, nous avons vu quelques fois par année dans les actualités des couples qui sont séparés. C'est déchirant.

Je demande au ministre de commenter tout cela. Le gouvernement serait-il prêt à cesser de se concentrer sur les aînés célibataires pour inclure tous les aînés qui vivent dans la pauvreté? Pendant la campagne électorale, le premier ministre a fait une promesse. Il a mentionné les aînés célibataires, mais si on est un aîné et qu'on vit dans la pauvreté, on a aussi besoin d'aide, même si on est un couple marié depuis 50 ou 60 ans. Le gouvernement serait-il prêt à réexaminer sa position et à l'élargir, de sorte que tous les aînés vivant dans la pauvreté, qu'ils soient en couple ou célibataires, obtiennent de l'aide? Ils reçoivent le SRG, parce que 1 000 \$ par année peut

aider. Pour les 30 % de Canadiens qui vivent dans la pauvreté et qui n'ont pas accès à l'aide dont ils ont besoin parce qu'ils vivent ensemble, le gouvernement démontrera-t-il de la compassion et élargira-t-il ses critères pour les inclure?

● (0945)

Le président: Il vous reste un peu plus d'une minute, monsieur.

L'hon. Jean-Yves Duclos: Merci. Je pensais utiliser ce temps pour vous remercier d'avoir complimenté les membres de mon équipe pour la vitesse à laquelle ils vous ont répondu. Je n'ai rien entendu à propos de la qualité de la lettre reçue. La vitesse est importante, mais la qualité, j'imagine, l'est tout autant. Si vous voulez évaluer la qualité de la lettre reçue ou nous transmettre des conseils à son égard, nous les accueillerons favorablement.

Au sujet de la maltraitance des personnes âgées, je dois reconnaître qu'un gouvernement précédent, en collaboration avec les provinces et les territoires, a accompli du travail important pour qu'on comprenne mieux les causes et les conséquences de la maltraitance des personnes âgées. J'ai eu le privilège de prendre connaissance de ces travaux plus tôt cette année.

La Stratégie de réduction de la pauvreté et la Stratégie nationale sur le logement — des points clés de mes lettres de mandat — sont évidemment tout à fait pertinentes pour le bien-être de nos personnes âgées. La qualité des travaux réalisés à cette table pour donner forme à une stratégie de réduction de la pauvreté aura une incidence sur la qualité du soutien que nous serons en mesure d'offrir à nos personnes âgées à long terme. C'est vrai pour la Stratégie de réduction de la pauvreté, tout comme ce l'est pour la Stratégie nationale sur le logement. Pour les personnes âgées, les besoins en matière de logement sont essentiels à leur bien-être et à leur capacité de vivre le reste de leur vie avec un revenu sûr et en toute sécurité.

Je prends note de votre suggestion à propos d'une stratégie nationale pour les personnes âgées. Il s'agit d'une idée importante dont nous devrions discuter dans ce contexte.

Comment lutter contre la pauvreté chez les personnes âgées? Quatre-vingts pour cent des personnes âgées qui vivent dans la pauvreté sont célibataires et vivent seules, dont 70 % sont des femmes. En somme, les plus grandes difficultés en matière de pauvreté chez les aînés touchent les femmes célibataires. Elles sont vulnérables, bien sûr, d'un point de vue économique, mais sont aussi plus susceptibles d'être maltraitées, de voir leur sécurité physique et familiale menacée. Ce degré de vulnérabilité est très préoccupant. J'ai rencontré un grand nombre de ces femmes célibataires. Il est parfois très difficile de voir à quel point elles sont angoissées naturellement et à quel point elles ont besoin de soutien pour maintenir leurs conditions de vie, leurs circonstances, et pour répondre à leurs besoins. C'est pourquoi le Supplément de revenu garanti a été conçu pour ces personnes. En outre, l'élargissement du RPC, le rétablissement de l'âge de l'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse et aux Prestations de supplément garanti à 65 ans, les investissements considérables que nous ferons dans le logement et l'index des prix pour les personnes âgées que nous créons sont autant de mesures qui entraîneront des résultats significatifs et concrets pour toutes les personnes âgées, qu'elles vivent seules ou non.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Cette heure s'est écoulée bien trop rapidement. Je pense que nous serons tous d'accord sur le fait que les renseignements que vous nous avez donnés aujourd'hui nous sont particulièrement précieux. Il nous tarde énormément de voir ce document, de l'examiner de façon approfondie, et de nous en servir pour étayer et guider notre étude.

Je pense que l'ensemble du Comité reconnaît toute l'importance de cette étude ainsi que l'importance de bien faire les choses. Afin de faire écho aux observations du député Long selon lesquelles les études se sont succédé, nous voulons nous assurer de ne pas simplement ressortir de vieilles études. Il est certain que nous avons fait ce qu'il fallait pour nous en servir comme point de départ plutôt que de refaire ce qui a déjà été fait. Nous tenons vraiment à obtenir des résultats et nous sommes très reconnaissants d'avoir l'occasion de participer à vos travaux.

J'ai vérifié auprès de notre greffière, et pour ceux qui ont des questions supplémentaires à vous adresser — avec votre permission, bien entendu, monsieur le ministre — nous souhaiterions les recueillir d'ici la fin de la semaine. Nous pourrions vous les faire parvenir et en faire ensuite rapport au Comité.

Nous savons que vous êtes incroyablement occupé, nous n'abuserons donc pas davantage de votre temps. Merci beaucoup, monsieur, de votre présence ici ce matin.

● (0950)

L'hon. Jean-Yves Duclos: Merci, monsieur le président.

Le président: Nous allons suspendre la séance pour environ cinq minutes afin de permettre à d'autres d'entrer et nous reprendrons ensuite nos travaux.

● (0950)

(Pause)

● (0955)

Le président: Bon retour à tous.

Nous accueillons maintenant à notre table, du ministère de l'Emploi et du Développement social, M. Paul Thompson, sous-ministre adjoint principal, Direction générale des compétences et de l'emploi; et Mme Kathryn McDade, sous-ministre adjointe principale, Direction générale de la sécurité du revenu et du Développement social.

Bienvenue à vous deux.

Pour ceux d'entre vous qui sont restés ici, merci.

Nous allons passer sur les déclarations préliminaires et revenir directement aux questions.

Le premier sur ma liste est M. Deltell.

M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président,

[Français]

Mesdames et messieurs, cela me fait plaisir de vous rencontrer.

Je pense que nous partageons tous le même objectif, soit bien servir nos concitoyens et combattre la pauvreté. Selon la lecture que nous en faisons, la meilleure façon de combattre la pauvreté est de donner les outils nécessaires aux gens pour qu'ils sortent de la pauvreté. Il y a une belle vieille expression en français qui dit qu'il vaut mieux apprendre à quelqu'un à pêcher que de lui donner un poisson. Je suis persuadé que mon ami et collègue M. Long, de Terre-Neuve-et-Labrador, sera en accord avec moi, puisque, avant d'être député et avant d'avoir été dans le monde du hockey, il a été dans le monde des pêcheries. Nous estimons que la meilleure façon de combattre la pauvreté est de donner les outils nécessaires aux gens.

J'aimerais que les gens ici présents nous indiquent quelles mesures et quels plans mis en avant par le gouvernement permettraient aux personnes en difficulté d'acquérir les ressources et les moyens nécessaires pour se sortir eux-mêmes définitivement de la pauvreté, avec le concours et l'appui du gouvernement. Le gouvernement est là

pour leur donner des outils et leur permettre de s'en sortir, et non pour leur donner de l'argent, car cela ferait en sorte qu'ils ne puissent pas nécessairement développer les aptitudes nécessaires et l'autonomie essentielle pour se sortir de la pauvreté le moment venu.

● (1000)

Mme Louise Levonian (sous-ministre, ministère de l'Emploi et du Développement social): Merci beaucoup.

Je vous remercie beaucoup, monsieur le président, de nous avoir invités ici aujourd'hui. Nous sommes vraiment heureux d'être ici pour répondre aux questions.

Il s'agit d'une très bonne question. Je pense que l'étude que ce comité va entreprendre est exactement le genre de chose qui va permettre d'avoir toute l'information nécessaire à l'élaboration d'une bonne stratégie qui réponde à des questions exactement du type de celle-là.

Il y a maintenant beaucoup d'outils qui sont rendus disponibles par l'entremise du gouvernement, mais il y en a aussi aux niveaux provincial et municipal. Nous pouvons donner des exemples. Je sais qu'il y a beaucoup d'outils comme cela, et c'est exactement cela qui est nécessaire.

Je crois que l'étude, l'engagement et les consultations qui vont avoir lieu pendant les prochains mois vont nous aider à répondre exactement à ces questions et à développer une bonne stratégie. Il faut travailler en collaboration avec nos partenaires pour avoir une stratégie parapluie. Je pense que c'est la députée Mme Sansoucy qui a décrit la stratégie ainsi. Il faut rassembler toutes les informations afin d'avoir une bonne stratégie qui couvrira tous les différents aspects, pour obtenir exactement cela.

M. Gérard Deltell: Pour vous inspirer, j'aimerais vous donner un exemple précis.

En tant que députés, nous sommes tous sollicités pendant le temps des Fêtes pour faire des paniers de Noël. Nous distribuons de la nourriture aux plus humbles d'entre nous. Nous le faisons tous et nous le faisons de bonne foi.

Je me souviendrai toujours d'une fois précise où on est allé livré un panier de Noël dans une famille où il n'y avait même pas de réfrigérateur ni de four. Cela fait huit ans que je suis en politique. Cela a donc eu lieu alors que j'étais un député provincial, et non un député fédéral. Je me suis demandé à quoi cela servait de donner à ces pauvres gens une grosse dinde ou un gros steak, alors qu'ils ne sauraient même pas quoi en faire.

Cela m'avait inspiré l'action suivante. Dans les circonscriptions provinciales, les députés disposent d'un budget discrétionnaire très élevé, d'environ 80 000 \$. J'étais allé voir les marchés d'alimentation pour leur dire que j'étais prêt à les aider, mais qu'avec l'argent que j'allais leur donner, ils allaient devoir engager une nutritionniste qui, toutes les semaines, donnerait des cours dans les cuisines collectives. Dans ces cuisines, on enseigne justement aux gens comment cuisiner. Cela serait mieux que de leur donner une dinde congelée dont ils ne sauraient que faire et de risquer de la retrouver au mois de mars dans le dépotoir.

Il y a autre chose que je veux vous raconter, mais je ne veux pas préciser à quel moment c'est arrivé dans ma carrière politique. Je me souviens d'avoir reçu une pauvre dame complètement démunie. On avait essayé de l'aider. Elle habitait Sainte-Foy, et moi, Loretteville, et c'est environ 20 minutes de voiture. Je lui ai dit que cela tombait bien et qu'elle pouvait partir chez elle et je lui ai indiqué quel autobus elle devait prendre. Elle m'a alors répondu que ce n'était pas nécessaire parce qu'un taxi l'attendait à la porte. Cette pauvre dame avait payé 30 \$ de taxi et cela faisait une demi-heure qu'elle était avec moi. Elle a donc probablement dû payer 150 \$ de taxi. Elle ne comprenait pas. C'est là que je me suis dit que, bon Dieu, même si on lui donnait de l'argent, je ne suis pas certain qu'on l'aiderait.

C'est pour cela que je pense que, pour aider les gens à sortir de la pauvreté, il faut leur donner les outils nécessaires pour qu'ils puissent eux-mêmes se prendre en main.

Concernant la stratégie de l'alimentation, accueillez-vous favorablement l'idée de donner de l'aide aux banques alimentaires? Le gouvernement pourrait épauler ces gens en leur offrant des cours donnés par des nutritionnistes, qu'ils leur enseigneraient comment bien manger et cuisiner. Qu'en pensez-vous?

• (1005)

[Traduction]

Le président: En fait, son temps est écoulé, mais je vais tout de même vous donner quelques instants pour lui répondre très brièvement.

[Français]

Mme Louise Levonian: Je vais dire deux choses très rapidement.

Premièrement, j'espère que l'innovation fera partie de la stratégie. Les choses que vous venez de mentionner sont un peu innovatrices. Il y a des choses qu'on peut tenter, et si elles fonctionnent bien, il faudra voir comment les mettre en oeuvre pour avoir une meilleure stratégie.

En deuxième lieu, le document que nous avons devant nous aujourd'hui mentionne exactement les choses que vous venez de mentionner. Il ne s'agit pas simplement d'assurer une certaine sécurité du revenu, mais aussi de faire des choses comme celles que vous venez de mentionner. Nous espérons que ce document va inspirer les discussions qui produiront les prochains documents.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur Long, s'il vous plaît.

M. Wayne Long: Merci à tous et à toutes de votre présence ce matin.

Comme je l'ai dit auparavant, la pauvreté est un enjeu qui me tient très à coeur. Ma ville, Saint John, au Nouveau-Brunswick, est en tête de file au pays en matière de pauvreté chez les enfants, de même que dans bon nombre d'autres catégories.

Pour le moment, ma question s'adressera à la SCHL. Évidemment, on a annoncé, le 30 septembre, et je cite: « Un fonds créé pour révolutionner le logement locatif abordable au Canada ». Au cours de la dernière séance, j'ai passé environ une minute et demie à parler de l'innovation et de son importance. Pouvez-vous nous expliquer un peu plus en détail ce que signifie cette annonce, la façon dont elle va être mise en oeuvre et en quoi l'innovation est importante dans la lutte contre la pauvreté?

M. Michel Tremblay (vice-président principal, Politiques, Recherche et Relations publiques, Société canadienne d'hypothèques et de logement): Comme l'a indiqué le ministre Duclos, la

pauvreté est influencée par un grand nombre de variables, qu'il s'agisse d'éducation, de santé ou de logement, ce dernier étant un élément clé. En effet, l'abordabilité du logement est un problème dans bon nombre de villes canadiennes.

Le Fonds d'innovation est destiné à stimuler l'offre de logements locatifs, et nous sommes à la recherche de façons novatrices d'y parvenir. En fait, cela va faire l'objet d'un appel de propositions. On va venir nous soumettre des propositions de stratégies novatrices afin de favoriser la construction de logements locatifs et, bien entendu, d'en accroître l'offre.

M. Wayne Long: Un autre problème qui me touche sans aucun doute, à Saint John, a trait au financement des projets. Si je travaille à un projet de logements abordables ou à un projet mixte de logements pour aînés, je suis un nouveau député et j'apprends au fur et à mesure, mais souvent on me dit: « Eh bien, j'adore ce projet, et bon nombre de mes collègues adorent ce projet », mais le projet se retrouve à l'échelon provincial et les fonds sont versés à la province qui, bien entendu, décide de la façon dont elle affectera ces fonds.

Pouvez-vous nous dire si vous pensez que ce système pourrait être amélioré? Est-il possible de donner au gouvernement fédéral l'occasion d'avoir davantage son mot à dire sur ce point?

Une fois encore, je m'en tiendrai à cela. Il y a des projets que j'aime personnellement à Saint John, par exemple, mais je ne peux tout simplement pas leur obtenir les fonds pour leur permettre d'aller de l'avant, car le financement est versé à la province qui s'occupe ensuite de l'affecter.

Pouvez-vous nous dire comment vous envisagez cette structure? Pensez-vous qu'il sera possible de l'améliorer, et que proposeriez-vous?

Mme Carla Staresina (vice-présidente, Logement abordable, Société canadienne d'hypothèques et de logement): Comme vous le savez, nous sommes au coeur de la Stratégie nationale sur le logement, et nous prévoyons donc recevoir beaucoup de rétroaction sur les mécanismes qui sont en place actuellement.

Le mécanisme qui est actuellement en place avec la province est l'initiative d'investissement dans le logement abordable, au titre de laquelle les provinces fournissent, conformément à ces accords, le même financement que le fédéral. Dans le cadre des annonces faites suite au budget de 2016, nous avons conclu un nouvel accord, un accord supplémentaire, au Nouveau-Brunswick, en septembre.

Comme vous l'avez mentionné, la province sélectionne et élabore ces programmes et en assure la prestation afin de répondre aux besoins à l'échelon local et doit aussi nous fournir des rapports. Dans le budget de 2016, on identifie de grands enjeux dans lesquels le gouvernement fédéral pense qu'il est important d'investir, notamment le logement des aînés, les victimes de violence familiale, et les investissements dans le Grand Nord. Ceux-ci ne font pas l'objet d'un financement équivalent des provinces, mais les provinces affecteront ces fonds pour répondre à ces besoins précis.

• (1010)

M. Wayne Long: Mais pensez-vous que les organisations de première ligne pourraient participer davantage? Je pense que dans bien des organisations partout au pays, on est frustré que le message ne parvienne pas aux décideurs.

M. Michel Tremblay: Comme ma collègue l'a mentionné, la consultation concernant la Stratégie nationale sur le logement vise à établir s'il existe de nouvelles façons novatrices de fournir du logement au Canada. Comme l'a dit le ministre, la stratégie porte autant sur l'itinérance que le marché immobilier. Tous les aspects de la question sont pris en compte, et nous examinons certainement les diverses façons de parvenir à nos fins. Cela dit, tous les experts et les groupes d'intervenants ont indiqué que le logement était en grande partie un enjeu local. Alors quels que soient la solution, les intéressés et autres, nous devons tout de même avoir suffisamment de latitude pour reconnaître aussi les besoins locaux.

M. Wayne Long: D'accord.

Dans la minute qui me reste, je vais poser une question très brève à M. Thompson.

Notre gouvernement a maintes fois répété que davantage d'argent serait consacré à la formation pour renforcer les compétences. Selon vous, quelle est l'importance d'une initiative novatrice en matière de formation et de compétence dans la lutte contre la pauvreté?

M. Paul Thompson (sous-ministre adjoint principal, Direction générale des compétences et de l'emploi, ministère de l'Emploi et du Développement social): Comme nous l'avons souligné, le perfectionnement des compétences est essentiel pour réduire la pauvreté et aider les gens à s'en sortir. Nous appliquons un certain nombre de mesures dans les programmes fédéraux et les programmes provinciaux et territoriaux. Nous travaillons sur les deux plans. Nous avons un éventail de programmes fédéraux qui s'adressent aux groupes sous-représentés, comme les jeunes et les Autochtones, mais nous travaillons également au renouvellement de quatre accords de transfert avec les provinces. Les deux principaux accords portent sur les Ententes sur le développement du marché du travail, qui prévoient plus de 2 milliards de dollars de fonds de l'assurance-emploi, ainsi que sur le Fonds canadien pour l'emploi. Nous travaillons sur les deux plans, et les provinces tiennent vivement à éliminer les obstacles qui empêchent les gens d'entrer sur le marché du travail et à les aider à décrocher des emplois bien payés à long terme. Nous offrons donc divers types de soutien.

Le président: Allez-y, madame Sansoucy.

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy: Merci, monsieur le président.

Je remercie tous ces gens qui viennent devant nous pour contribuer aux travaux de notre comité. Je vous remercie de votre présence ce matin.

Une partie de vos fonctions consiste à analyser les projets de loi qui sont soumis à l'attention des députés à la Chambre des communes et, selon vos champs d'expertise respectifs, à recommander au ministre d'appuyer ou non les projets de loi.

J'ai posé la question au ministre tantôt. J'aimerais savoir quelle est votre analyse du projet de loi C-245 visant une stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Pouvez-vous nous faire part de vos recommandations?

Mme Louise Levonian: Comme vous le savez, nous donnons notre avis au ministre. Comme le ministre vient de le dire, ce qui est dans le projet de loi est vraiment conforme avec l'orientation présentée ici aujourd'hui. C'est vraiment clair qu'ils vont dans la même direction.

Mme Brigitte Sansoucy: Je vous remercie.

Comme le ministre l'a souligné tantôt, en 2010, le Comité permanent des ressources humaines, du développement des

compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées s'est penché sur une étude relative à la réduction de la pauvreté. Au même moment, un comité sénatorial étudiait aussi cela. Ces deux comités ont publié des rapports dans lesquels il y avait une série de recommandations. On sait qu'il y a eu une réponse gouvernementale à ces rapports.

Toutefois, au-delà de cette réponse gouvernementale, j'aimerais savoir quels moyens sont mis en oeuvre dans votre ministère, quand un tel rapport est produit, pour analyser et mettre en place chacune des recommandations.

Cinq plus tard, pouvez-vous dire que certaines recommandations ont été mises en place et que d'autres ont été écartées pour telle ou telle raison? J'aimerais connaître le processus et la façon dont ces recommandations ont cheminé dans chacun de vos secteurs respectifs depuis cinq ans.

• (1015)

Mme Louise Levonian: Je vais donner une réponse générale, et mes collègues pourront donner plus de détails s'ils le veulent.

Normalement, nous regardons les recommandations et nous faisons l'analyse de chacune d'entre elles. S'agit-il d'une recommandation basée sur des faits? Est-ce une bonne recommandation? Nous documentons tout cela ou nous donnons notre avis au ministre. Après cela, toute cette information est prise en considération dans la réponse. Toutefois, cela dépend vraiment des recommandations.

Dans le cas des recommandations sur lesquelles le gouvernement est d'accord, nous nous assurons de leur mise en oeuvre, mais dans le cas des recommandations que le gouvernement n'a pas acceptées, nous ne regardons pas, cinq plus tard, si elles ont été mises en place.

Encore une fois, si les recommandations ont été acceptées et que des mesures ont été prises, nous examinons leur bonne mise en oeuvre. En fin de compte, cela dépend des recommandations.

Je ne sais pas s'il y a autre chose à ajouter.

M. Jacques Paquette (sous-ministre adjoint principal, Direction générale des politiques stratégiques et de service, ministère de l'Emploi et du Développement social): Brièvement, j'ajouterai que, dans ce cas-ci par exemple, lorsque le document a été préparé pour le ministre, l'analyse des différents rapports a été faite, tant ceux du Parlement que ceux des organisations non gouvernementales. Comme vous l'avez souligné, beaucoup de choses ont été écrites, et nous avons essayé de voir jusqu'à quel point les initiatives que le gouvernement actuel met en avant répondaient à certaines recommandations formulées par le passé. Vous allez probablement retrouver, dans le document, plusieurs éléments qui répondent justement à certaines de ces recommandations.

Pour répondre à votre question, plusieurs recommandations ont été mises en oeuvre immédiatement, ou bien, sous le gouvernement actuel, des mesures supplémentaires seront mises en avant pour répondre à certaines recommandations passées.

Mme Brigitte Sansoucy: Si je comprends bien, nous allons trouver des réponses dans le document, mais il n'y a pas de rapport officiel. Le rapport de 2010 disait qu'un bilan serait fait au bout de cinq ans, mais il n'y a pas de bilan officiel quant au nombre de recommandations qui ont été mises en oeuvre ou écartées. Nous n'avons pas cela. Comme le président l'a souligné, nous devons nous servir de ce travail et bâtir là-dessus. Nous devons trouver nos réponses dans vos documents et non pas dans chacun de vos secteurs respectifs.

En ce qui concerne le logement, il y avait aussi des recommandations. Il y a une volonté claire. Le logement est une partie importante. Nous savons combien dépendent les ménages pour se loger. C'est un aspect important du budget du ménage, comme l'ont souligné certains de mes collègues.

Dans le secteur du logement plus particulièrement, comment travaillez-vous à la lumière des recommandations que nous pouvons formuler? Dans le fond, j'aimerais savoir comment seront utilisés les fruits de nos travaux au bout de cette année d'étude.

[Traduction]

Le président: Je crains que le temps soit écoulé pour cette question, désolé.

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy: La question est lancée.

[Traduction]

Le président: Très bien.

Nous passons maintenant à M. Ruimy.

M. Dan Ruimy: Merci aux témoins de leur présence aujourd'hui.

Ma première question s'adresse aux représentants de la SCHL. Nous avons entendu parler aujourd'hui du nouveau fonds de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans visant à encourager la construction. Est-ce la SCHL qui va gérer ce fonds?

M. Michel Tremblay: En effet.

M. Dan Ruimy: Si un organisme sans but lucratif veut construire un bâtiment, il peut aller vous voir directement, sans passer par les provinces.

M. Michel Tremblay: C'est exact. Nous lancerons un appel de demandes pour que les gens nous fassent des propositions.

M. Dan Ruimy: Pourriez-vous nous parler des critères sur la façon dont ils pourraient être utilisés?

• (1020)

M. Michel Tremblay: Pardon?

M. Dan Ruimy: Quels critères utiliserez-vous pour choisir qui aura accès au fonds et pour quel projet?

M. Michel Tremblay: Oui, nous avons établi des critères. Les organismes devront bien sûr montrer que les fonds vont augmenter l'offre de logement locatif dans une région donnée. Nous examinerons également certaines mesures sur le logement abordable, mais il ne s'agit pas d'un programme de « subvention majorée ». Il vise plutôt à accroître l'offre.

Je dirais que nous avons trouvé un bon équilibre. Je pense que le fonds couvrira 90 % du loyer dans certaines régions. Par exemple, le loyer à Vancouver est bien plus élevé... Un certain nombre de logements devront aussi être abordables pour une personne gagnant le revenu médian dans la région en question. Mais je ne me rappelle pas des chiffres précis. Je suis désolé, mais nous pourrions vous donner la réponse plus tard.

M. Dan Ruimy: S'agit-il de prêts ou de subventions?

M. Michel Tremblay: Cette initiative accordera des prêts à faible taux.

M. Dan Ruimy: Des prêts à faible taux? D'accord.

Je connais une organisation qui construit un grand complexe de logements. Il semble que le simple lancement des travaux coûte environ 5 millions de dollars. Cette organisation aurait-elle accès aux fonds pour couvrir une partie de ces frais?

M. Michel Tremblay: Si elle présente une demande, nous l'examinerons et déterminerons si elle peut avoir accès à du financement.

M. Dan Ruimy: Mon estimé collègue d'en face a mentionné la parabole de l'homme qui pourra se nourrir toute sa vie, si on lui apprend à pêcher au lieu de lui donner un poisson. Cette parabole fonctionne dans les deux langues.

Notre comité va notamment examiner le manque de littératie financière, qui représente un véritable problème. Bien des gens déjà dans la force de l'âge ont du mal à s'y retrouver en matière de finances. Comment notre gouvernement peut-il aborder cet enjeu auprès des jeunes?

Mme Louise Levonian: Je vous remercie de cette question intéressante et pertinente.

Je veux m'assurer de bien comprendre. Voulez-vous savoir comment le gouvernement peut parler plus directement de littératie financière aux jeunes à l'école secondaire, par exemple?

M. Dan Ruimy: Le problème, c'est que l'éducation relève des provinces.

Mme Louise Levonian: C'est exact.

M. Dan Ruimy: La répartition des champs de compétence semble être au cœur du problème. Le gouvernement fédéral peut-il agir sans nécessairement outrepasser ses compétences?

Mme Louise Levonian: Ce n'est pas la responsabilité de notre ministère. Cependant, je sais qu'il existe une stratégie pour la littératie financière dont le but est d'informer, de dégager un consensus et de veiller à ce que la question soit soulevée parmi les provinces, mais elle n'est pas du ressort d'EDSC, donc je ne la connais pas très bien.

C'est, par exemple, le genre de choses que l'on peut faire. Il s'agit surtout de sensibiliser, de rassembler et d'échanger les pratiques exemplaires. À coup sûr, il y a des mécanismes que l'on peut utiliser, je crois, sans empiéter sur les compétences provinciales.

M. Dan Ruimy: L'Allocation canadienne pour enfants est entrée en vigueur il y a maintenant quelques mois. Avez-vous reçu de la rétroaction? Savez-vous si elle fonctionne bien? Pouvez-vous nous en parler?

M. Jacques Paquette: Je peux vous dire qu'elle fonctionne comme prévu. Les chèques sont émis. Les familles reçoivent l'argent. C'est l'Agence du revenu du Canada qui est chargée de son exécution. C'est ainsi qu'elle est administrée.

Nous n'avons été informés d'aucun problème. Nous croyons savoir que tout se déroule comme prévu et que l'allocation a les effets escomptés.

Mme Louise Levonian: Comme le ministre l'a mentionné, on se préoccupe du fait que certains groupes plus vulnérables puissent ne pas y avoir accès. Nous faisons de gros efforts pour essayer de rejoindre les personnes moins susceptibles d'y avoir accès afin de leur fournir de l'information, de leur faciliter le processus et de trouver des moyens d'éliminer les obstacles qui les empêchent d'avoir accès à l'Allocation canadienne pour enfants.

M. Dan Ruimy: Dans les 30 secondes qui me restent, pouvez-vous nous parler de santé mentale? Il me semble être un des principaux enjeux. Pouvez-vous nous dire ce que fait votre ministère en matière de santé mentale?

• (1025)

Mme Louise Levonian: Je vous dirais, comme le ministre l'a fait, que cette question est multidimensionnelle. Il ne s'agit pas seulement de santé mentale, de sécurité alimentaire et de revenu. Tous ces enjeux sont interreliés. J'espère que cela se fera au cours des prochains mois.

Cela comprend l'étude que vous ferez, dont les conclusions seront très importantes pour élaborer cette stratégie globale de réduction de la pauvreté qui sera, je l'espère, conjuguée avec ce que les provinces, les municipalités et d'autres organismes font dans le domaine. J'espère qu'une partie de vos travaux serviront à alimenter la stratégie.

M. Dan Ruimy: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Sangha, vous avez six minutes.

M. Ramesh Sangha (Brampton-Centre, Lib.): Merci beaucoup aux fonctionnaires d'être venus aujourd'hui.

Monsieur Thompson, vous êtes probablement la personne la mieux placée pour répondre à ma question. Notre comité est censé étudier la promotion de l'éducation et de la formation. Dans ma circonscription de Brampton-Centre, je pense qu'il y a un très grand nombre de jeunes qui ne vont pas à l'université. Ils abandonnent les études ou ne souhaitent pas aller à l'université.

Est-ce que nous avons les installations qu'il faut afin de donner à ces jeunes une formation de base pour des métiers comme ceux de la construction? Des milliards de dollars sont dépensés dans le secteur de la construction. Est-ce que nous avons des programmes pour les jeunes qui quittent l'école et qui voudraient travailler dans la construction? Est-ce que nous avons quelque chose pour ces jeunes?

M. Paul Thompson: Comme je l'ai mentionné dans ma dernière réponse, le gouvernement investit dans la formation de deux façons, l'une d'elles étant par l'entremise des provinces et des territoires. Nous travaillons en collaboration avec les provinces et tous les territoires pour répondre aux nouveaux besoins des Canadiens en ce qui concerne la formation et les jeunes. C'est une priorité que partagent les provinces et les territoires pour les investissements faits au moyen de ces programmes de transfert.

Nous travaillons également très activement à l'exécution de programmes fédéraux. Il y a la Stratégie emploi jeunesse, et notamment son volet Connexion compétences, qui s'adresse aux jeunes vulnérables, tous ceux qui ont abandonné l'école secondaire ou qui ne poursuivent pas leurs études. Nous sommes en train de doubler ce programme à l'échelle du pays. Nous investissons avec des partenaires dans des programmes qui offrent tout un éventail d'aide pour aider ces jeunes à acquérir les compétences essentielles pour se trouver des emplois mieux rémunérés.

Mais pour répondre à votre question au sujet des métiers, le gouvernement s'est également engagé à mettre en place un programme de préapprentissage. Pour bon nombre de métiers, il faut un peu de formation préalable, comme la mise à niveau des compétences de base, avant d'être admissible à un programme de formation technique. Nous en sommes aux étapes initiales d'un programme de formation préapprentissage qui s'adressera à ce groupe de clients cibles.

M. Ramesh Sangha: Est-ce que cette formation sera offerte dans les écoles, ou est-ce qu'on créera de nouveaux établissements? Pour

ce qui est des apprentis, seront-ils placés auprès de personnes qui travaillent déjà dans le secteur?

M. Paul Thompson: Nous travaillons à améliorer la formation qui existe, mais aussi à la rendre plus accessible. La formation préapprentissage facilitera l'accès des personnes qui ont du mal à se qualifier pour la formation professionnelle.

Nous travaillons également à remplir l'engagement de renforcer les centres de formation des syndicats, à accroître le nombre de places disponibles et à améliorer la technologie disponible pour cette formation. Nous travaillons également à renforcer la capacité de ce système de formation.

M. Ramesh Sangha: La prestation canadienne pour enfants a pour but de permettre à 300 000 enfants de sortir de la pauvreté. Elle donne à plus de 3 millions de familles un plus grand soutien qu'auparavant. Cette cible concernant la réduction de la pauvreté est-elle toujours une priorité? Si oui, dans combien de temps cet objectif sera-t-il atteint?

• (1030)

Mme Louise Levonian: Excusez-moi, à titre de précision, parlez-vous de la priorité accordée aux enfants dans la réduction de la pauvreté, ou du concept plus général?

M. Ramesh Sangha: Je parle de la réduction de la pauvreté chez les enfants.

Mme Louise Levonian: Le chiffre de 300 000 est toujours le résultat attendu de la prestation canadienne pour enfants. Toutefois, une partie du document ou de l'étude qui serait entamée ici, et une partie de ce que tenterait d'accomplir au bout du compte la Stratégie de réduction de la pauvreté porteraient sur les cibles et les indicateurs que nous souhaiterions avoir en place pour veiller à ce que la réduction de la pauvreté se produise réellement.

Le président: Monsieur Sangha, il vous reste une minute pour terminer vos observations.

M. Ramesh Sangha: De quelle façon le gouvernement aide-t-il, de façon générale, les enfants vivant dans la pauvreté?

Mme Louise Levonian: Je dirais tout d'abord, comme le ministre l'a indiqué, que c'est la prestation canadienne pour enfants qui a été mise en place. Les programmes précédents ont été unifiés dans un seul programme qui cible réellement les familles ayant besoin d'un plus grand soutien qu'auparavant. C'est une première étape très importante en vue de réduire la pauvreté chez les enfants. Comme nous l'avons dit, le résultat attendu sera que 300 000 enfants puissent sortir de la pauvreté.

Y a-t-il autre chose que vous aimeriez souligner, Jacques?

M. Jacques Paquette: J'ajouterais, comme le ministre l'a dit, que le gouvernement travaille de concert avec les provinces et territoires afin de mettre sur pied un cadre de travail concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants; celui-ci contribuerait à leur développement. Nous savons que ce cadre permettra également de réduire la pauvreté. Nous travaillons étroitement avec les provinces et les territoires, étant donné que cela relève de leurs compétences. Ils ont les outils, mais le gouvernement a annoncé un financement pour les appuyer dans le dernier budget.

Le président: Passons rapidement à M. Warawa.

M. Mark Warawa: Merci aux représentants du ministère d'être avec nous aujourd'hui.

J'aimerais m'attarder à la question du logement des aînés. Lors de différentes consultations, on m'a souvent parlé de l'importance de prendre soin de nos aînés à la fin de leur vie. Je me suis rendu dans un établissement de soins, et le directeur de cet établissement m'a dit que les Canadiens ne pouvaient pas se permettre de construire suffisamment de logements pour prendre soin de notre population vieillissante et que nous devons trouver des façons de procéder différemment. Un aîné en fin de vie demeure dans un établissement de soins pendant en moyenne 18 mois. Il a dit que si nous pouvions faire passer ce séjour à 9 mois, nous pourrions nous permettre de prendre soin de nos aînés pendant les derniers jours de leur vie en leur assurant la dignité, la gestion de la douleur et les soins qu'ils méritent.

Le gouvernement avait beaucoup parlé de fournir des logements. C'est une bonne chose. Oui, nous pouvons nous améliorer et nous devons le faire, mais je pense que c'est une combinaison des deux. La prestation de meilleurs soins à domicile relèverait du ministère de la Santé, et non de vous, mais les stratégies des différents ministères fédéraux s'y attardent-elles? Il y a une limite à ce que nous pouvons construire, et nous devons changer notre façon de fournir des soins. Une grande partie de tout cela relève des compétences provinciales. Y a-t-il des négociations et des discussions en cours à l'échelle provinciale, fédérale et municipale? C'est pour cette raison qu'il est très important, selon moi, d'avoir une stratégie nationale. Sans stratégie, nous ne réussirons pas; y a-t-il des discussions en cours?

Mme Louise Levonian: Monsieur le président, permettez-moi de fournir une réponse à un très haut niveau, puis je céderai la parole à mes collègues.

Comme le ministre l'a indiqué, la Stratégie de réduction de la pauvreté se veut un effort de collaboration. Il a dit que tous devraient travailler ensemble pour trouver une solution, pas seulement une administration, ni un seul ordre de gouvernement, ni un autre partenaire. Il est essentiel d'interagir avec les provinces et les municipalités.

Je ne sais pas si vous souhaitez ajouter quelque chose au sujet du logement, Michel.

•(1035)

M. Michel Tremblay: Tout à fait, merci.

Comme je l'ai mentionné, ainsi que M. Duclos, la stratégie nationale sur le logement englobe tout le continuum du logement. Dans le cadre de notre processus de consultation, bien sûr, nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, nos partenaires ainsi que d'autres. Nous avons également tenu des tables rondes spécialisées portant précisément sur le logement pour les aînés à Ottawa, il y a quelques semaines. Nous cherchons des façons créatives et des solutions différentes d'aborder la question du logement des aînés, de façon plus particulière.

M. Mark Warawa: À ce sujet, deux de mes commettants, des aînés qui vivent en couple dans une maison mobile, ont un toit qui fuit depuis trois ans. Ils ont un revenu fixe et ils n'ont pas d'argent pour remplacer le toit. C'est un cas particulier, mais cela démontre que certaines personnes pourraient se retrouver à la rue parce qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires pour réparer quelque chose d'aussi fondamental qu'un toit. Ce n'est pas une question provinciale; ce n'est pas une question fédérale. À titre de nation, je pense que nous devons chercher de meilleures façons de veiller à prendre soin des gens, parce que dans l'exemple que je vous ai cité, je ne sais pas quoi faire pour aider ces aînés, parce qu'il n'y a pas de ressources pour le faire.

Nous allons devoir nous tourner vers le club Rotary ou le club des Lions et tenter de trouver une solution créative à ce problème. Cela dit, je répète que nous devons changer et améliorer la façon dont nous prenons soin de nos aînés canadiens.

Je suis heureux que nous en discutons ici, mais je pense que je terminerai mon temps de parole avec ce commentaire. Je pense que nous devons faire mieux.

Le président: Il vous reste environ une minute.

M. Mark Warawa: Je cède mon temps à Bob Zimmer.

Le président: Monsieur, vous avez une minute.

M. Bob Zimmer: Merci. Je ne ferai pas de long préambule, j'ai seulement une question à poser.

On discute, comme cela a été le cas du ministre, M. Duclos, un peu plus tôt, de la possibilité d'un revenu de base garanti. Avez-vous estimé combien un tel programme coûterait aux Canadiens?

Mme Louise Levonian: Mes collègues m'informent que nous n'avons pas estimé ces coûts.

M. Bob Zimmer: Je crois savoir que des essais sont en cours. Je sais qu'il y en a un en Ontario et je crois qu'il y a même des essais au niveau fédéral. A-t-on fait les estimations de coût de ces programmes individuels?

Mme Louise Levonian: Je crois comprendre qu'il existe un tel essai au Québec et un en Ontario. Je crois qu'il s'agit de projets pilotes. Il faudrait demander aux gouvernements provinciaux s'ils ont fait une estimation des coûts.

M. Bob Zimmer: Selon les estimations que j'ai consultées, il en coûterait aux Canadiens 1,4 billion de dollars pour établir un revenu de base garanti à grande échelle. J'aimerais bien prendre connaissance des estimations si vous faites un modèle de coûts parce qu'il s'agit d'une grande préoccupation. Bien sûr, nous voulons prendre soin des gens, mais quand on pense à monsieur et madame les Contribuables, ce sont eux qui devront payer la note, et elle est salée.

Mme Louise Levonian: Il faudrait définir ce qu'on entend par « revenu garanti » afin d'être en mesure de...

M. Bob Zimmer: Je pense que le ministère propose un revenu individuel annuel de base de 22 000 \$. On suppose que d'autres programmes sociaux seraient, par conséquent, réduits ou éliminés, alors il y aurait compensation. Nous avons entendu, non sans en être préoccupés, que selon une étude de l'Ontario, il serait question de donner l'argent sans annuler certains autres programmes pour absorber les coûts, ce qui représenterait une augmentation considérable pour tous.

Le président: Merci beaucoup. Ce fut un plaisir de vous accueillir à nouveau ce matin.

Merci d'être venus et de nous avoir permis de profiter de vos connaissances.

Si vous voulez bien rester avec nous encore quelques instants, j'ai le plaisir d'annoncer que notre Comité a pris une décision quant au fonds de la Flamme du centenaire. Si vous vous êtes déjà demandé, en passant devant la Flamme du centenaire, ce qu'il advient des pièces de monnaie qu'on y dépose, sachez qu'il revient à notre Comité d'en décider. Je suis ravi d'accueillir Brian Hill, le récipiendaire de la Bourse de recherches de la flamme du centenaire de 2016.

Bienvenue Monsieur Hill.

Cette bourse annuelle est accordée chaque année à une personne handicapée pour lui permettre de mener des recherches et de préparer un rapport à propos des contributions d'un ou de plusieurs Canadiens handicapés à la vie publique du Canada ou aux activités du Parlement.

Né avec un trouble rétinien génétique, M. Hill est considéré comme étant l'un des meilleurs nageurs paralympiques canadiens, ayant connu du succès lors de plusieurs jeux paralympiques. Les recherches de M. Hill se concentreront sur l'incidence du sport dans la vie des personnes handicapées et sur les manières dont l'accès à des activités sportives lors de différentes étapes de leur vie peut permettre aux personnes handicapées de s'épanouir. M. Hill étudiera également les obstacles qui pourraient empêcher les Canadiens handicapés d'avoir accès à des activités sportives.

Quelques membres du Comité aimeraient intervenir, mais très brièvement, étant donné que nous avons...

• (1040)

[Français]

Mme Brigitte Sansoucy: Monsieur le président, avant que vous poursuiviez les reconnaissances envers M. Hill, que je félicite, j'aimerais que vous demandiez aux représentants du ministère de transmettre par écrit à notre greffière la réponse à la question que j'ai posée à la fin de mon intervention, s'il vous plaît.

[Traduction]

Le président: C'est une bonne question. Merci de me le rappeler.

Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez les faire parvenir à la greffière d'ici vendredi, et nous les distribuerons.

Je crois que M. Zimmer a une observation rapide à faire.

M. Bob Zimmer: Juste un bref commentaire, monsieur Hill.

Je tiens simplement à souligner le fait que nous avons décidé de façon unanime de vous remettre ce prix. Nous aimons ce que vous représentez et vous le méritez bien. Merci.

Le président: Merci.

Je tiens à profiter de l'occasion pour inviter tous les membres du Comité à se rassembler devant la flamme éternelle, à l'extérieur, où nous souhaiterions, avec la permission de M. Hill, faire prendre une photo à ses côtés pour accompagner le communiqué de presse que nous enverrons à ce sujet.

Merci beaucoup à tous et à toutes. Merci à tous ceux qui nous ont fait part de renseignements aujourd'hui.

Merci à la greffière, à l'analyste, aux interprètes et, bien sûr, comme toujours, à tout le personnel technique.

Merci beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>